

Le TLA est obsolète, néanmoins son usage reste possible jusqu'au 15/01/2028.

L'usage du TLA reste possible mais sera contraint

A date et malgré l'arrêt de son support, l'usage du TLA reste possible et ce, jusqu'au rejet des flux de facturation SESAM-Vitale générés par les TLA. Néanmoins, des contraintes d'usage sont à craindre du fait de l'arrêt des mises à jour réglementaires et techniques depuis le 1er juillet 2025. Il sera par ailleurs, de plus en plus difficile de se procurer un TLA en cas de panne sévère de l'équipement.

La transition vers une solution mobile est inéluctable et requise

Le TLA, de par sa conception, est devenu techniquement et fonctionnellement obsolète. Il ne répond pas aux exigences et aux enjeux du numérique en santé, le TLA :

- > est bridé, il ne peut pas répondre aux nouveaux besoins des professionnels de santé,
- > ne lit pas l'appli carte Vitale,
- > est incompatible avec les télé services de l'assurance maladie,
- > ne couvre pas l'intégralité du périmètre de la facturation SESAM-Vitale.
- > n'est plus techniquement en mesure d'assurer le niveau d'exigence de sécurité requis par les standards actuels, notamment ceux recommandés par l'ANSSI.

Seules les solutions mobiles permettent de maintenir le bon niveau de protection des données des factures SESAM-Vitale réalisées en visite.

Points d'attention pour les Professionnels de santé

Les Professionnels de santé disposent d'encore un peu de temps pour acquérir une solution mobile mais ils ne doivent pas attendre le dernier moment, une panne ou bien encore une probable contrainte forte de mise à jour des TLA.

- 1 - Les fournisseurs de solutions mobiles seront de plus en plus sollicités devant la masse importante de TLA à changer. Anticiper l'acquisition des solutions mobiles permettra de lisser l'approvisionnement des matériels et de fluidifier les opérations de d'installation, de paramétrage et de formation aux nouveaux usages.
- 2 - Le changement d'habitude dans l'usage des solutions mobiles nécessitera un effort d'adaptation de prise en main de ces nouvelles solutions.
- 3 - Les flux de facturation SESAM-Vitale produits à partir des TLA seront rejetés par l'assurance maladie le 15/01/2028.
- 4 - Les prochaines Fournitures SESAM-Vitale (FSV) intégrées au cœur des logiciels SESAM-Vitale seront incompatibles avec la gestion des TLA, elles seront généralisables dès 2026.
- 5 - La sécurité des factures SESAM-Vitale réalisées sur les TLA ne peut plus évoluer vers le niveau d'exigence requis et recommandé par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).